# **DELIBERATION N° 2020-20**



# Abandon du reste à charge pour tous les travaux RCE et PPRE

# Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 27 octobre à 18h30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical: 45

Nombre de membres en exercice: 45

Quorum à atteindre: 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum): 31

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de suffrages exprimés : 32

#### Présents pour le quorum : 38

Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	PIQUET Sandra	Suppléante de	Mme STEPHO	CA Pays de Dreux	GARNAY
Mme	<b>GUNTHNER Brigitte</b>	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	MAIGNAN Michel	Titulaire		CA Pays de Dreux	LURAY
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire:		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	<b>GUIRLIN Jean-Louis</b>	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	ACHARD Bernard	Suppléant de	M. ACHARD	CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Eurélienr	nes d'Ile de France
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Eurélienr	nes d'Ile de France
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Eurélienr	nes d'Ile de France
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Eurélienr	nes d'Ile de France
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Eurélien	nes d'Ile de France
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Eurélien	nes d'Ile de France
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Eurélieni	nes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Eurélieni	nes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Eurélien	nes d'Ile de France
M.	<b>GALERNE Michel</b>	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Eurélieni	nes d'Ile de France
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux	
M.	<b>GATINE Jean-Pierre</b>	Titulaire		CA Evreux	
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux	

#### Pouvoir: 1

D	Е	:	

M.

M. **CHERON Denis**  Titulaire

CA Pays de Dreux

MONTREUIL

A

M. RIGOURD Daniel

LETENNEUR Gilbert

Titulaire

Suppléant

CA Pays de Dreux

CA Evreux

VILLEMEUX-SUR-EURE

# Délégués également présents (sans voix délibérative) :

	• •									
Absents excusés:										
DE PIEDOÜE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE						
FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX						
TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS						
GOUJEON Jean-Baptiste	Suppléant de	M, TOISON	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS						
LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY						
CUISSET Marie-Laure	Suppléante de	M. LUBOW	CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY						
BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL						
STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET						
DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes							
BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes							
BERNHART Laurent	Suppléant		CA Evreux							
	DE PIEDOÜE Caroline FONSECA Nelson TOISON Stéphan GOUJEON Jean-Baptiste LUBOW Dominique CUISSET Marie-Laure BINET Eric STEPHO Damien DEVINCK Jacqueline BLANCHET Michaël	DE PIEDOÜE Caroline FONSECA Nelson Titulaire TOISON Stéphan GOUJEON Jean-Baptiste LUBOW Dominique CUISSET Marie-Laure BINET Eric STEPHO Damien DEVINCK Jacqueline BLANCHET Michaël Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	DE PIEDOÜE Caroline FONSECA Nelson Titulaire TOISON Stéphan GOUJEON Jean-Baptiste LUBOW Dominique CUISSET Marie-Laure BINET Eric STEPHO Damien DEVINCK Jacqueline BLANCHET Michaël Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	DE PIEDOÜE Caroline FONSECA Nelson Titulaire TOISON Stéphan Titulaire GOUJEON Jean-Baptiste LUBOW Dominique Titulaire: CA Pays de Dreux CUISSET Marie-Laure Suppléant de M. TOISON CA Pays de Dreux						

## Monsieur Raymond ROY est nommé secrétaire de séance.

Au sein des 4 syndicats dissous, la politique à l'égard de la facturation aux propriétaires, publics ou privés, du reste à charge des travaux du PPRE, après subventions, différait.

Ainsi, le SIVB prenait à sa charge les 100 % restants, se substituant ainsi en totalité aux propriétaires riverains pour les travaux PPRE.

Le SICME avait adopté une position intermédiaire, consistant à facturer 50 % du reste à charge, le syndicat assumant les autres 50 %.

Le SIRE1 avait pris le parti de refacturer l'intégralité du reste à charge.

Quant au SIBV, il n'avait pas de PPRE sur son secteur.

Au vu de ces disparités, par délibération 2019-05 du 26 mars 2019, le Comité syndical avait souhaité adopter une politique harmonisée sur l'ensemble du territoire du SBV4R pour les travaux PPRE.

Ainsi en 2019, le Comité Syndical, à la majorité, avait ainsi décidé :

- D'harmoniser les futures pratiques et conditions financières en matière de PPRE sur son territoire,
- D'adopter la répartition 50 % / 50 % pour le reste à charge des PPRE, entre les riverains (publics et privés) et le SBV4R. Il était ainsi prévu de facturer 50 % du reste à charge aux propriétaires riverains, publics ou privés, concernés par des travaux PPRE. Ainsi, si la subvention obtenue s'élève à 80 % du montant des travaux, le reste à charge pour les propriétaires s'établissant à 10 %, les 10 % restants étant pris sur le budget du syndicat.

Aujourd'hui la possibilité même de facturer un reste à charge est remis en question par la levée de la taxe GEMAPI au sein des EPCI membres du syndicat. En effet, un service ne peut être à la fois financé par une taxe et par une facturation ou un appel direct auprès des habitants : cela reviendrait à faire payer deux fois un service.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a décidé en septembre dernier, par délibération du conseil communautaire, d'adopter le principe de la levée de la taxe GEMAPI sur son territoire en 2021,

Considérant qu'elle représente 67,15 % du linéaire de rivière sur le territoire du SBV4R,

Considérant que la Communauté de Communes des Portes Euréliennes s'interroge et devrait soumettre cette question à son conseil communautaire en 2021Devant cette impossibilité, Considérant qu'elle représente 19,92 % % du linéaire de rivière sur le territoire du SBV4R,

Le Président propose d'abroger la délibération n°2019-05 du 26 mars 2019 et de décider qu'aucun reste à charge ne sera plus demandé aux habitants pour les travaux RCE ou PPRE réalisés par le syndicat sur leurs parcelles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité par 29 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide:

- d'abroger la délibération n°2019-05 du 26 mars 2019,
- qu'aucun reste à charge ne sera plus demandé aux habitants pour les travaux RCE ou PPRE réalisés par le syndicat sur leurs parcelles.

Le Président,

SBV 4R SYNDICAT DU BASSIN VERSANT **DES 4 RIVIERES** 

Daniel RIGOURD

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Préfecture, le 30/10/20

RIGOURD

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT

**DES 4 RIVIERES** 

ARRIVÉ LE :

3 0 OCT. 2020

SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX